

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DEVE 144 Attribution de la dénomination « square Joël LE TAC » au square situé 3, place Constantin Pecqueur à Paris 18e.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination « square Joël LE TAC » au square situé 3, place Constantin Pecqueur (18^e) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4e Commission,

Délibère :

La dénomination « square Joël LE TAC » est attribuée au square situé 3, place Constantin Pecqueur à Paris 18e.